

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par acte du 16 avril 1980, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire d'un tènement sis 82-118, rue Challemel Lacour à Lyon 7° afin de réaliser le lotissement industriel du parc de l'Artillerie de Gerland approuvé par arrêté préfectoral du 29 avril 1982.

Un bail à construction de 48 ans et 6 mois a été consenti à la SCI Lyon-Gerland à compter du 1er juillet 1982.

Depuis lors, cette société, pour répondre au développement de ses activités, souhaite disposer de places de stationnement supplémentaires et envisage de créer un parc de stationnement enterré dans la partie "est" dudit tènement.

Celui-ci étant situé au plan d'occupation des sols du secteur centre de l'agglomération en zone UE, le règlement de cette zone permet la construction de garages en sous-sol ainsi que la création de places de stationnement en surface, sous réserve du respect des contraintes de pourcentage d'espace vert ;

B - Propose d'autoriser la SCI Lyon-Gerland à déposer une demande de permis de construire et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la délivrance de ce permis de construire ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'acte d'acquisition passé par la Communauté urbaine le 16 avril 1980 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 1982 ;

Vu le bail à construction consenti à la SCI Lyon-Gerland à compter du 1er juillet 1982 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Autorise la SCI Lyon-Gerland à déposer une demande de permis de construire et autorise monsieur le président à signer tout document nécessaire à la délivrance de ce permis de construire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,